

Qu'est-ce-que L'Hospitalisation à Domicile ?

L'établissement d'Hospitalisation à Domicile (HAD) est un hôpital public de l'AP-HP en charge de près de **900 patients par jour**, chez eux, auprès de leur famille et de leurs proches principalement sur tout le **territoire du Grand Paris**. Chaque jour en moyenne, **130 enfants** sont pris en charge par l'HAD de l'AP-HP.

Plus grande structure publique d'hospitalisation à domicile en France, l'HAD possède une **expertise spécifique** dans le lien ville-hôpital et avec le secteur médico-social.

Des visites régulières sont effectuées par nos professionnels de santé dont, une équipe paramédicale et un pédiatre, pour vous apporter les équipements et les médicaments dont votre enfant a besoin. Nous assurons la **continuité de ses soins**, en lien avec votre maternité qui a prescrit votre hospitalisation à domicile.

L'HAD de l'AP-HP, vous met à disposition tout le matériel nécessaire à la surveillance de l'ictère de votre bébé: le **bilirubinomètre transcutané** (BTC), l'appareil de photothérapie, accompagné de son **bilicoccon bag** ainsi qu'une balance.

La puéricultrice de l'HAD de l'AP-HP, se rend à votre domicile, **le jour même de la sortie de votre enfant de l'hôpital**. Elle vient chez vous, en moyenne **une fois par jour**, pour évaluer son état de santé et réaliser les soins dont il a besoin. Notez que cette prise en charge est de courte durée allant de quelques jours à une semaine.

**Nous assurons la continuité
des soins de votre bébé
24h/24, 7j/7.**

Vous souhaitez contacter notre unité de soins pédiatrie ?



24H/24 et 7j/7

Plateforme d'Admission Pédiatrie

01.73.73.58.58

had.pediatrie@aphp.fr



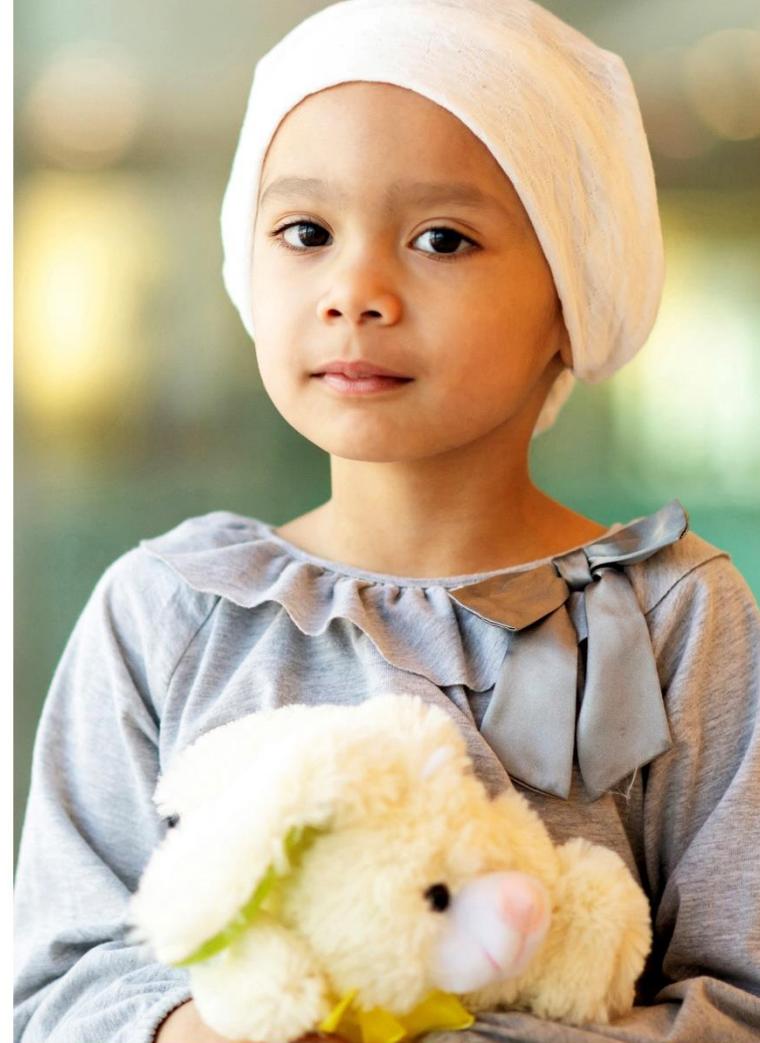
Pour une demande
de transport en urgence de nuit
de 21h à 7h

Veuillez contacter le
01.73.73.54.41



**Hospitalisation
à Domicile
AP-HP**

14 rue Vésale - 75005 Paris
www.hospitalisationadomicile.aphp.fr



INFORMER

**Mon enfant
est malade**
Comment l'hospitaliser
chez moi ?



**Hospitalisation
à Domicile
AP-HP**

Votre enfant est actuellement hospitalisé ...

Il est possible de **réaliser les soins de votre enfant chez vous**.

Le pédiatre de l'hôpital évalue la possibilité d'organiser le retour de votre enfant à la maison, en fonction de son état clinique.

Si vous êtes d'accord, **une puéricultrice** de l'HAD de l'AP-HP, viendra **à votre rencontre** pour préparer, avec vous, le retour de votre enfant à la maison.

Dès votre retour à votre domicile, une de nos puéricultrices viendra chez vous, pour **évaluer l'état de santé de votre enfant** et effectuer, avec vous, les soins. Les signes cliniques à surveiller vous seront **enseignés**.

Les **traitements** seront **adaptés**, en fonction de son état, en lien avec nos pédiatres. Nous vous **accompagneront** dans la réalisation des soins adaptés à votre enfant.

Des **conseils** vous permettront d'**assurer** la surveillance de votre enfant au quotidien durant son séjour en HAD.



Nous assurons la continuité des soins de votre enfant jour et nuit, 7j/7.

L'Hospitalisation à Domicile en pédiatrie ...

L'HAD, à quel moment ?



Votre enfant nécessite des soins hospitaliers, vous souhaitez qu'il rentre à la maison et votre médecin nous donne son accord.

L'HAD sous quelles conditions ?

- Votre domicile se trouve dans les **communes desservies par l'HAD de l'AP-HP**.
- Votre maison est accessible, elle dispose d'eau, d'électricité et d'un téléphone.
- La **présence d'un adulte** auprès de votre enfant est indispensable et doit être assurée de manière continue.
- Pour assurer la continuité de la prise en charge de votre enfant, des relais sont organisés et opérationnels, avant la fin de son hospitalisation à domicile.
- Les visites de notre **équipe pluriprofessionnelle** s'organisent en fonction des soins et de l'état de santé de votre enfant.

L'HAD, comment faire ?

La **demande d'admission en HAD** est faite par votre médecin (le plus souvent hospitaliser). Il prévient alors la puéricultrice coordinatrice de l'état de santé et de la situation de votre enfant.

Vous, notre équipe et le médecin, établissons ensemble le projet personnalisé de votre enfant.

En lien avec l'HAD, un médecin de ville peut venir examiner votre enfant chez vous si nécessaire.

Vous êtes et resterez au cœur de la prise en charge de votre enfant.

Soyez certain que nous vous accompagnerons pour faire face à la maladie de votre enfant.

Conseils de puéricultrice ...

- La réalisation de pansements complexes
- L'amélioration nutritionnel de votre enfant
- L'évaluation et la prise en charge de sa douleur
- La chimiothérapie et l'antibiothérapie
- Le soutien psychologique
- L'adaptation ergonomique de votre domicile
- Les prestations sociales adaptées